

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 73 (1976)
Heft: 3

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Assemblée des délégués

Le samedi 13 mars 1976, à 10 heures précises, Lausanne, Restaurant du Rond-Point, avenue des Bergières, à l'ouest de l'entrée sud du Comptoir. Bus N°s 5 ou 6.

Départ vis-à-vis de la gare CFF, devant l'Hôtel Continental. On peut garer les voitures dans les jardins du Comptoir.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Rapport du président.
5. Finances :
 - a) Comptes 1975.
 - b) Rapport de la commission de vérification.
 - c) Budget 1976.
 - d) Fixation de la cotisation pour 1977.
 - e) Désignation des sections vérificatrices pour les comptes de l'exercice 1976. Martigny, Menthue, Montagnes neuchâteloises.
6. Adoption des rapports publiés dans le journal.
7. Elections au Comité central. Renouvellement du mandat de MM. Müller et Huguenin. Désignation d'un membre au Comité SAR en remplacement de M. Merminod, non rééligible.
8. Concours de ruchers.
9. Activité apicole.
10. Propositions individuelles.

A 13 heures, repas en commun. Prix Fr. 15.—, sans vin, mais café et service compris.

MM. les délégués voudront bien remplir le bulletin pour frais de déplacement et le remettre à l'entrée de la salle à MM. Müller et Fragnière.

Les fédérations voudront bien, avant l'ouverture de l'assemblée, remettre par écrit au président le nom des candidats qu'elles désirent présenter.

Pour le comité

Le président :
R. Paroz

Le secrétaire :
T. Müller

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE
PERTES ET PROFITS AU 31 DÉCEMBRE 1975

Dépenses	Doit	Avoir
Assemblée des délégués	5 235.40	
Comité	6 869.20	
Gérance et loyers	2 000.—	
Fournitures de bureau	1 343.80	
Impôts	650.—	
AVS, allocations familiales	281.30	
Affranchissements, ports	299.90	
Téléphones	85.50	
Taxes chèques postaux	229.35	
Stations observations et pesées	845.35	
Contrôle, propagande du miel	1 323.50	
Assurance responsabilité civile	4 386.90	
Concours des ruchers	4 492.15	
Frais bibliothèque	2 912.—	
« Journal suisse d'apiculture »	39 924.70	
Cotisations à charge :		
USP, FRSA, FSSA, ARAE, CRIA	3 057.50	
Frais garde et gérance titres	138.30	
Subsides cours divers	—.—	
Frais divers	1 657.59	
Aide à apiculture	5 365.55	
 Recettes		
5021 cotisations à Fr. 12.—	60 252.—	
Annonces du journal	5 610.75	
Abonnements divers	1 513.15	
Intérêts des Fonds	8 598.97	
Subsides FRSA et Div. agric.	2 050.80	
Versement assurance vol	725.35	
Ventes diverses	284.10	
Recette contrôle du miel	302.15	
Déficit exploitation 1975	1 760.72	
	<hr/>	
	81 097.99	81 097.99

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1975

Disponible		Actif	Passif
Caisse		103.97	
Chèques postaux 10 - 1480		9 296.55	
Banque Cantonale Vaudoise		1 019.40	
Crédit Foncier Vaudois		17 571.40	
Banque Populaire Suisse		4 565.60	
Réalisable - Titres			
Obl. Caisse Hyp. Gve 5 ^{1/4} %	2 000.—		
Obl. Crédit agr. Ind. 6%	10 000.—		
Obl. BCV 7 ^{1/2} %	15 000.—		
Obl. BCV 4 ^{3/4} %	10 000.—		
Obl. BCV 6 ^{1/2} %	5 000.—		
Obl. CFV 5 ^{3/4} %	6 000.—		
Obl. CFV 5 ^{1/4} %	5 000.—		
Obl. Eurofima 5 ^{1/2} %	25 000.—		
Obl. BCV 7 ^{1/2} %	5 000.—		
Obl. CFV 5 ^{3/4} %	15 000.—		
Obl. VLG 5 ^{1/2} %	5 000.—		
Parts Caisse gar. fin.	300.—		
400 parts CRM	20 000.—		
2 parts Comptoir Suisse	<u>p.m.</u>	123 300.—	
Annonces à encaisser		1 210.—	
Actifs transitoires		6 577.44	
Immobilisé			
Film	1.—		
Bibliothèque	1.—		
Matériel-diplôme	1.—		
Appareil projection	1.—		
Etiquettes-panonceaux	<u>p.m.</u>	4.—	
Fonds assurance vol		35 000.—	
Passifs transitoires		17 950.95	
Fonds divers			
Bertrand, fonds réserve	12 564.45		
Entraide	4 420.30		
Dommages	16 892.40		
Aide apiculture	26 000.—		
Propagande	38 400.—		
Prov. études	1 250.—		
Fonds du centenaire	<u>5 890.60</u>	105 417.75	
Fonds propres			
Capital au 31 décembre 1974	7 040.38		
Report solde PP 1975	<u>— 1 760.72</u>	5 279.66	
		163 648.36	163 648.36

ÉTAT DES FONDS 1975

Bertrand : Fonds de réserve

Solde au 31 décembre 1974	12 198.50
Intérêts 1975	365.95
Solde au 31 décembre 1975	<u>12 564.45</u>
	12 564.45

Entraide

Solde au 31 décembre 1974	4 291.55
Intérêts 1975	128.75
Solde au 31 décembre 1975	<u>4 420.30</u>
	4 420.30

Dommages

Solde au 31 décembre 1974	16 400.40
Intérêts 1975	492.—
Solde au 31 décembre 1975	<u>16 892.40</u>
	16 892.40

Assurance vol et déprédatiōns

Solde au 31 décembre 1974	35 000.—
Surprimés 1975	619.20
Intérêts 3% sur 35 000	1 050.—
Timbre fédéral	33.85
Indemnités payées	440.—
Honoraires et débours	420.—
Part fiduciaire	50.—
Virement surplus de 35 000	725.35
Montant du Fonds au 31.12.1975	<u>35 000.—</u>
	36 669.20

Payerne et Vevey, le 29 janvier 1976.

Le président : *A. Paroz*

Le caissier : *A. Merminod*

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE
Budget de l'exercice 1976

Dépenses	Comptes 1975	Budget 1976
Assemblée des délégués	5 235.40	5 000.—
Comité	6 869.20	7 000.—
Gérances et loyers	2 000.—	2 000.—
Fournitures de bureau, imprimés	1 343.80	1 000.—
Impôts divers	650.—	800.—
AVS, allocations familiales	281.30	300.—
Affranchissements, ports divers	299.90	—.—
Téléphones	85.50	1 000.—
Taxes chèques postaux	229.35	—.—
Stations observations et pesées	845.35	900.—
Contrôle et propagande miel	1 323.50	2 000.—
Assurance responsabilité civile	4 386.90	4 350.—
Concours des ruchers	4 492.15	4 000.—
Bibliothèque, achats, reliure, loyer	2 912.—	2 000.—
« Journal suisse d'apiculture »	39 924.70	44 000.—
Cotisations à charge	3 057.50	3 800.—
Frais de garde, gérance de titres	138.30	150.—
Subsides cours divers	—.—	500.—
Dépenses diverses	1 657.59	1 000.—
Aide à apiculture	5 365.55	4 500.—
	81 097.99	84 300.—
Recettes		
Cotisations perçues	60 252.—	68 600.—
Annonces du journal	5 610.75	5 500.—
Abonnements divers	1 513.15	1 500.—
Intérêts des Fonds propres	8 598.97	5 500.—
Subsides FRSA et Div. agric.	2 050.80	1 700.—
Versement assurance vol	725.35	—.—
Ventes diverses, recettes diverses	284.10	500.—
Recettes contrôle miel	302.15	1 000.—
Déficit 1975	1 760.72	
	81 097.99	84 300.—
Recettes budgétaires	84 300.—	
Dépenses budgétaires	<u>84 300.—</u>	
Solde budgétaire 1976		—.—

Payerne, le 29 janvier 1976.

RAPPORT DE VÉRIFICATION DES COMPTES DE LA SAR

Les soussignés se sont réunis le 17 février 1976, à Moudon, pour la vérification des comptes de la SAR 1975.

Après vérification des différents postes de comptabilité, nous constatons la clarté de leur présentation et la parfaite concordance des chiffres inscrits avec les pièces comptables. Nous en félicitons chaleureusement notre caissier.

Nous remarquons que les émoluments accordés aux organes du comité ne correspondent plus aux circonstances actuelles. A notre avis ils devraient être adaptés à ceux accordés aux inspecteurs des ruchers et vulgarisateurs. Nous proposons à l'assemblée des délégués de la SAR d'admettre notre suggestion.

La fête du centenaire exigera certainement une forte participation financière. Pour éviter le prix d'une carte de fête prohibitive nous vous proposons d'accorder au comité de la SAR une subvention de Fr. 20 000.— à prélever sur les différents fonds à disposition.

Nous ne pouvons que recommander les comptes à votre approbation et remercier le comité in globo pour sa parfaite gestion.

Les vérificateurs :

Section de Martigny :Section de la Menthue :Section de Marly :

A. Doudin

C. Bachofner

L. Burgy

RAPPORT ASSURANCE VOL ET DÉPRÉDATION ET RESPONSABILITÉ CIVILE POUR 1975

Après avoir été responsable des assurances, Adrien Paroz a été nommé président du comité de la SAR en mars 1975. C'est alors que le soussigné, nouveau venu au comité, a repris ce dicastère.

Vol et déprédition : 8 cas ont été déclarés dont **4 vols** (ruchette peuplée, extracteur, 6 cadres, plusieurs ruches peuplées, cadres de corps et de hausse, pris dans des ruches ou dans des armoires de pavillons, après effraction) ; 3 cas ont été indemnisés et 1 est en suspens ; **1 déprédition** (colonies détruites par insecticide projeté dans les ruches), a été indemnisée ; **3 cas** n'ont pu être pris en considération, parce que non couverts par notre assurance : ruches percées par des pics, ruche renversée par une génisse, d'autres ruches écrasées par chute de pierres ou de rochers. Seuls sont admis les dégâts causés par des tierces personnes ; les dégâts causés par des animaux ou des forces de la nature ne sont pas couverts.

Responsabilité civile : 6 cas ont été transmis par nos soins à la Société d'assurances Winterthur. 4 cas concernant des piqûres d'abeilles dont ont souffert des voisins de ruchers ou des passants

et dans 2 cas des chiens ont péri. Ces cas ont été indemnisés par notre assureur, sous déduction, chaque fois, de la franchise de 30 francs, à la charge de l'apiculteur.

Des **pourparlers** ont eu lieu cette année **avec la Société Winterthur** qui demandait une augmentation des primes, de la franchise et de la couverture. Un accord, qui cette fois groupe les trois fédérations apicoles suisses, a été signé ; la couverture est maintenant de 1 000 000 de francs, la cotisation est montée à 90 centimes par membre, avec une franchise de 50 francs.

Nous rappelons à nos membres que, **sous peine de perdre tout droit à une indemnité**, ils doivent dans tous les cas :

Art. 5. a) **Aviser sans délai et par écrit le préposé** désigné par le comité SAR en donnant tous détails utiles.

b) Déposer dans les 24 heures, dès la constatation du dommage, une plainte en justice et prendre toutes les mesures utiles pour sauvegarder les traces ou preuves permettant de faire découvrir les coupables.

Art. 6. Les assurés qui n'auront pas annoncé au préposé, dans un **délai de trois jours** depuis le moment où ils en auront eu connaissance, les dommages causés à leur préjudice, **perdront tout droit à une indemnité**.

De plus, les membres sont tenus de remplir très exactement la **formule de sinistre** que le préposé leur enverra, en cas de vol ou déprédatation, à réception de leur lettre de déclaration.

Ils feront faire aussitôt un **constat** sur place **par l'inspecteur** des ruchers du lieu, qui remplira la partie de la formule de sinistre prévue à cet effet.

Enfin, n'oubliez pas de payer la **surprime** à l'administrateur-caissier, dès janvier (CCP 10 - 1480, Société romande d'apiculture, **Lausanne**) soit

de 11 à 20 ruches Fr. 1.—
de 21 à 30 ruches Fr. 2.—
de 31 à 40 ruches Fr. 3.—

de 41 à 50 ruches Fr. 4.—
51 ruches et plus Fr. 5.—

Si la surprime n'est pas réglée, l'indemnité est diminuée d'au moins 50% pour les ruchers de plus de 10 ruches, jusqu'à plus de 80% pour les grands ruchers.

Toujours à votre disposition pour tout renseignement, je vous souhaite une bonne année prospère et si possible sans dommages.

Genève, le 13 février 1976.

Le responsable : *Marc Buscarlet.*

P.-S. L'Agenda apicole romand 1976, dans les renseignements administratifs, page 3, a fait une erreur : **mon numéro de téléphone est (022) 33 20 28.**

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION D'ÉLEVAGE

sur l'activité 1975 de la Commission d'élevage du Groupement des moniteurs-éleveurs de la SAR

La CE s'est réunie au début de l'année à Lausanne pour délibérer sur les affaires courantes et fixer le programme annuel. C'est ainsi qu'un cours de perfectionnement obligatoire a eu lieu à Neuchâtel sous la direction technique de M. Schneider Hans, de l'Institut apicole du Liebefeld. D'autres cours de pratique ont eu lieu dans divers cantons ; ces cours de pointage ont pour but de découvrir les meilleures colonies parmi celles qui ont été préalablement contrôlées morphologiquement par les services du Liebefeld ; naturellement, les reines de ces ruches sont issues de ruche sélectionnée, de choix, et provenant de station reconnue.

Les ME ont également donné des cours d'élevage de reines dans le cadre d'une section ou d'une contrée. Dans ces cours, il est conseillé aux apiculteurs-éleveurs de créer des petits groupes, de s'organiser afin de pouvoir bénéficier des stations de fécondation mises à disposition. Ces éleveurs sont reçus très amicalement par le chef responsable de la station choisie.

Les diverses stations de fécondation sont approvisionnées en ruches à mâles de choix et de telle lignée de race. Les apiculteurs-éleveurs pourront être informés sur ce point à chaque cours, afin d'éviter la consanguinité en se servant d'un matériel de greffage approprié, et obtenu justement auprès des ME.

Normalement, chaque fédération désirerait pouvoir mettre à disposition une station reconnue par la CE. Mais voilà, notre pays étant si petit et les distances si courtes, il se trouve que les fédérations n'ont pu assurer leur station. C'est ainsi qu'une répartition s'est faite **en commodité**, tout en faisant abstraction de la station de Bonatchiesse, celle-ci étant plus particulièrement sous contrôle du Liebefeld et fréquentée par les ME de la SAR.

Tous les ME et les apiculteurs-éleveurs peuvent utiliser les stations suivantes, pour autant que leurs obligations soient remplies :

La station de l'Hongrin (VD), pour les participants des cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud.

La station de Vermeilley (VD), pour les participants des cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud.

La station Petit-Mont (FR), pour les participants du canton de Fribourg.

La station « La Steiner » (Jura). Cette station, fréquentée jusqu'à ce jour par les participants du Jura, voire de Neuchâtel, a dû être abandonnée, étant donné que les résultats obtenus sont considérés

insuffisants. Nous le regrettons et ces éleveurs devront utiliser d'autres stations.

Les stations d'Arbaz et de Tovassière (VS), pour les participants du Valais.

Durant la saison 1975, il a été monté :

A la station de Bonatchiesse	1580 ruchettes
A la station de l'Hongrin	1574 ruchettes
A la station de Vermeilley	573 ruchettes
A la station du Petit-Mont	348 ruchettes
A la station de « La Steiner »	147 ruchettes
A la station d'Arbaz	32 ruchettes
A la station de Tovassière	212 ruchettes

La fécondation a été satisfaisante, avec 80-82 % de réussite.

Nous voudrions faire appel à la compréhension de chaque apiculteur qui se trouverait aux approches d'une station citée ci-dessus et aux apiculteurs faisant la pastorale, afin qu'ils conçoivent l'importance des distances à respecter pour éviter la pénétration des faux bourdons indésirables.

Permettez-nous de relever ici le grand travail d'élevage et de sélection effectué depuis 1962 par la CE de la SAR, sous l'experte direction technique de M. Schneider Hans, de l'Institut apicole du Liebefeld, que nous remercions tout particulièrement et à qui nous joignons le service de la vulgarisation de la Division d'agriculture, à Berne, pour son aide financière.

Aussi, nous voulons poursuivre ce travail inlassablement. Les frais d'exploitation des stations étant importants et au vu des difficultés rencontrées à la recherche de nouvelles stations, nous espérons pouvoir compter sur la collaboration et le soutien des fédérations romandes et nous les remercions également pour leur appui tant moral que financier.

Nous souhaitons à tous les éleveurs de reines de bons résultats dans leurs élevages en utilisant du matériel de sélection ; ils y trouveront plus de plaisir dans leur exploitation et aussi plus de rendement.

Nous désirons rendre hommage à une grande personnalité de notre apiculture, à notre ancien président de la CE de la SAR, M. Robert Bovey, de Romanel.

A vous, M. Bovey,

Je cherche à acheter d'occasion (même en mauvais état) une balance pour ruche.
A la même adresse à vendre cadres tous modèles percés.

S'adresser : Jean Brodard, Tertre 16, 2400 Le Locle. Tél. (039) 31 43 86.



MM. Schneider et Bovey.

qui avez su, en temps opportun, appuyer les demandes de la SAR auprès de la Division de l'agriculture, à Berne ; qui avez écrit cette magnifique phrase en préface de la brochure « Le Courrier de l'Élevage » en ces mots : « Que ce soit dans sa cellule, à sa naissance, au vol de fécondation ou lors de l'essaimage, la reine est le pôle d'attraction de l'abeille, mais aussi de l'apiculteur. » « J'ai vu la reine, qu'elle est belle ! » me disait un jeune apiculteur. **Puisque c'est d'elle et de sa valeur que dépend la récolte, rien ne doit être négligé pour son élevage.**

Eh bien ! oui, M. Bovey, vous avez beaucoup fait pour l'apiculture de Romandie ; votre travail est une fortune que chaque apiculteur ne sait malheureusement pas toujours reconnaître car, en effet, la sélection dirigée apporte énormément dans le rendement de nos ruchers et dans la facilité d'exploitation.

Au nom de tous les éleveurs, de tous les apiculteurs romands, nous vous réitérons nos sincères remerciements et vous témoignons notre reconnaissance pour vos treize années de présidence à la CE de la SAR 1962-1975.

Nous vous souhaitons, M. Bovey, encore de nombreuses années d'activité au sein du groupement des ME et nous pourrons ainsi toujours bénéficier de vos bons conseils.

Nous vous souhaitons également une bonne santé, de la satisfaction dans votre exploitation apicole et vous adressons, ainsi qu'à votre famille, tous nos compliments.

Pour la CE, le président : *R. Biselx.*

A vendre : 1 rucher pavillon contenant 10 colonies, système suisse, prêtes à la récolte.

S'adresser : au No de tél. (066) 22 23 12, Delémont, après 18 heures.